

— N^o 80. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SEANCE DU 5 MARS 1861)

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1862.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'ensemble des crédits ordinaires et extraordinaires portés au projet de Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1862, forme un total de fr.	40,422,010 19
Les mêmes crédits, pour l'exercice précédent, s'élevant à	40,616,724 47
le Budget de 1862 présente, sur celui de 1861, une diminution de fr.	<u>194,714 28</u>

Les crédits du Budget de la Dette publique sont classés en trois chapitres, savoir :

- 1° La dette publique proprement dite;
- 2° Les rémunérations;
- 3° Les fonds de dépôt.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE.

La seule modification apportée à ce chapitre concerne le crédit affecté à la garantie d'un *minimum* d'intérêt accordée à certaines compagnies, notamment par la loi du 20 décembre 1851.

En présence des résultats de l'exploitation des chemins de fer de Charleroy à Louvain et du Luxembourg, pendant l'année 1860, on est fondé à espérer que cette garantie ne sera pas réclamée pour 1862, par les sociétés concessionnaires de ces chemins de fer.

Dans cette prévision, on a cru pouvoir opérer une réduction de 225,000 francs sur le crédit porté au Budget de 1861.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Crédits demandés pour l'exercice 1862 fr.	6,452,377 98
Crédits alloués en 1861	6,427,092 26
AUGMENTATION pour 1862 fr.	<u>5,285 72</u>

Cette augmentation est le résultat des différences en plus et en moins que présentent respectivement les diverses natures de dépenses comprises dans ce chapitre.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les principales augmentations portent sur les pensions ecclésiastiques et les pensions civiles du Département de la justice. A partir de l'année 1860, les crédits alloués du chef de ces pensions sont devenus insuffisants, parce que, d'une part, le chiffre des extinctions présumées n'a pas atteint la moyenne des années antérieures, et, d'autre part, parce que le chiffre des pensions qu'on avait supposé devoir accorder a été dépassé. L'excédant de dépenses résultant de cet état de choses sera couvert par les parties de crédits qui resteront disponibles sur les autres natures de pensions.

Afin que les crédits portés au Budget soient mieux en rapport avec les dépenses réelles de chaque catégorie de pensions, on a reconnu la nécessité d'augmenter de 51,000 francs le chiffre pétitionné au littera I de l'article 24.

Les réductions qu'ont subies les crédits de l'article 25 relatifs aux traitements d'attente et secours annuels, proviennent des décès survenus parmi les ayants droit.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Ce chapitre se compose de deux crédits qui, par leur nature, ne sont point limitatifs, parce qu'ils sont destinés à pourvoir à des dépenses tout à fait éventuelles.

La loi du 18 juillet 1860, relative à la suppression des octrois, ayant apporté des modifications à quelques-uns des droits d'accise, il en est résulté des augmentations plus ou moins considérables dans les recettes de certains bureaux des contributions.

D'un autre côté, l'importance d'un grand nombre de bureaux s'est accrue par suite de la progression constante des revenus publics.

En raison de ces circonstances, les cautionnements des comptables de l'État ont subi et subissent encore chaque jour des augmentations proportionnelles.

L'exécution des mesures prises à cet égard a amené, pendant l'année 1860, une telle majoration dans le montant des cautionnements, que le crédit de 473,000 fr., affecté au paiement des intérêts pour cet exercice, a été dépassé de fr. 33,078 04 c., les dépenses réelles s'étant élevées à la somme de fr. 506,078 04 c.

Dans le but de rapprocher le crédit à allouer au Budget du chiffre présumé des dépenses, l'allocation pour intérêts des cautionnements a été augmentée, au projet de Budget de l'exercice 1862, d'une somme de 25,000 francs.

Le chiffre du crédit pour intérêts des consignations est resté le même qu'au Budget de l'exercice 1861.

Un tableau joint à la présente note préliminaire indique, par chapitre, les augmentations et les diminutions que présentent, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, les Budgets des exercices 1861 et 1862.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	CREDITS			CREDITS			DIFFERENCES AU BUDGET DE 1862,			
	ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1861.			PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1862.			SUR LES CREDITS		SUR L'ENSEMBLE.	
SERVICES.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	ORDINAIRES:	EXTRAORDINAIRES:	EN PLUS.	EN MOINS.
							EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.
I. Service de la dette	55,580,727 06	1,904 85	55,582,631 91	55,554,727 66	1,904 85	55,556,632 51	"	225,000 "	"	225,000 "
II. Rémunérations	5,891,000	606,092 26	6,497,092 26	5,876,000	556,577 98	6,432,577 98	55,000 "	"	49,714 28	5,285 72
III. Fonds de dépôt	628,000	"	628,000	628,000	"	628,000	25,000 "	"	"	25,000 "
Totaux fr.	40,008,727 06	607,996 81	40,616,724 47	39,865,727 66	558,282 53	40,424,010 19	80,000	225,000	49,714 28	50,285 72
							En moins: 145,000	En moins: 49,714 28		
										194,714 28

Diminution sur l'ensemble du Budget. fr.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1862, à la somme de *quarante millions quatre cent vingt-deux mille dix francs dix-neuf centimes* (fr. 40,422,010 19 c^t), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1861.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	
CHAPITRE PREMIER				
<i>Service de la dette</i>				
1	Arérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	300,000	"	"
2	Arérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	846,560	"	"
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité	5,502,640	78	"
4	Frais relatifs à cette dette	1,200	"	"
5	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. % , autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr., à 5 p. % , émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1862)	1,754,244	"	"
	Dotations de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres)	584,748	"	"
6	Frais relatifs aux mêmes dettes	50,000	"	"
7	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. % autorisé par la loi du 18 juin 1856	1,200,000	"	"
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt	500,000	"	"
8	Frais relatifs au même emprunt	1,500	"	"
9	Intérêts, à 4½ p. % , sur un capital de 95,442,852 fr., montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862)	4,204,027	44	"
	Dotations de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres)	954,428	52	"
10	Frais relatifs à la même dette	15,000	"	"
11	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4½ p. % , autorisée par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862)	5,800,520	"	"
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	425,280	"	"
12	Frais relatifs au même emprunt	10,000	"	"
13	Intérêts, à 4½ p. % , sur un capital de 157,615,300 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862)	7,092,688	50	"
	Dotations de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	788,076	50	"
14	Frais relatifs à la même dette	20,000	"	"
15	Intérêts, à 4½ p. % , sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1850 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862)	5,122,190	"	"
	Dotations d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	545,910	"	"
16	Frais relatifs à cette dette	8,000	"	"
17	Rentes viagères	"	"	1,588 68
	A RAPPORTER fr.	31,405,915	54	1,588 68

POUR L'EXERCICE 1862.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1862.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT . . . fr	31,405,915 54	1,588 68	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	1,125,000 00		
19	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	6,500 00		
20	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Moos à Manage (loi du 8 juillet 1858)	672,350 00		53,356,652 21
21	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 34 c'		515 87	
22	Relevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10		
23	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02		
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires	Extraordinaires	
	Pensions ecclésiastiques ci-devant tierces		9,000	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1830		59,000	
	— civiles		81,000	
	— des veuves et orphelins de l'anc. caisse de retraite		400,000 00	
	— militaires	5,452,000 00		
	— de l'ordre de Léopold	54,000 00		
	Marine — Pensions militaires	12,000 00		
	<i>Pensions civiles.</i>			
24	Affaires Etrangères. { Marine	10,000 00		
	{ Aff Etranger	60,000 00		5,876,000 00
	{ Ecclésiastiques	166,000 00		542,000 00
	{ Civiles	165,000 00		
	Intérieur	200,000 00		
	Travaux publics	226,000 00		
	Guerre	34,000 00		
	Finances	1,510,000 00		
	Cour des comptes	15,000 00		
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas		6,000 00	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo		7,000 00	
	Arriérés de pensions de toute nature	5,000 00		
		5,876,000 00	542,000 00	6,452,577 98
25	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)		9,637 24	
	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)		4,338 62	14,377 98
	Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>)		402 12	
			14,377 98	
À REPORTER		fr 30,210,727 66	558,282 55	30,760,010 19

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1862.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	59,210,727 60	558,282 55	59,769,010 19
	CHAPITRE III.			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
26	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 500,000 »	505,000 »	»	653,000 »
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »			
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 150,000 » (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	150,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	59,865,727 66	558,282 55	40,422,010 19

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1861.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

pour l'exercice 1862.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Service de la dette.</i>			
1	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	
2	°	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	
3	°	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	
4	°	Frais relatifs à cette dette	
5	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,024,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1840 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1862)	1,754,244 °
	b.	Dotations de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) a)	584,748 °
6	°	Frais relatifs aux mêmes dettes	
7	a.	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1850.	1,200,000 °
	b.	Dotations de l'amortissement de cet emprunt b)	500,000 °
8	°	Frais relatifs au même emprunt	
9	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862)	4,204,027 44
	b.	Dotations de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). c)	054,428 52
10	°	Frais relatifs à la même dette.	
11	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862)	3,809,520 °
	b.	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). d)	425,280 °
12	°	Frais relatifs au même emprunt	
15	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862).	7,092,688 50
	b.	Dotations de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) e)	788,076 50
14	°	Frais relatifs à la même dette.	
15	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,382,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 26 mai 1856 et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862)	3,122,100 °
	b.	Dotations d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	540,010 °
16	°	Frais relatifs à cette dette	
17	°	Rentes viagères	
A REPORTER.			fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ALCÉMENTATION.	DIMINUTION.	
300,000	"	300,000	300,000	"	"	
840,500	"	840,500	840,500	"	"	
5,502,040 78	"	5,502,040 78	5,502,040 78	"	"	
1,200	"	1,200	1,200	"	"	
2,558,002	"	2,558,002	2,558,002	"	"	a) Annexe n° 1.
30,000	"	30,000	30,000	"	"	
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"	b) Annexe n° 2
1,500	"	1,500	1,500	"	"	
5,249,555 76	"	5,249,555 76	5,249,555 76	"	"	c) Annexe n° 3.
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
4,252,800	"	4,252,800	4,252,800	"	"	d) Annexe n° 4.
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
7,880,765	"	7,880,765	7,880,765	"	"	e) Annexe n° 5.
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
3,469,100	"	3,469,100	3,469,100	"	"	f) Annexe n° 6.
8,000	"	8,000	8,000	"	"	
"	1,388 68	1,388 68	1,388 68	"	"	
31,405,013 54	1,388 68	31,405,302 22	31,405,302 22	"	"	

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,405,915 54	1,588 68	51,405,502 22	51,405,502 22	.	.	
1,125,000 .	.	1,125,000 .	1,350,000 .	.	225,000 .	
6,500 .	.	6,500 .	6,500 .	.	.	
672,350 .	.	672,350 .	672,350 .	.	.	
.	515 87	515 87	515 87	.	.	
105,820 10	.	105,820 10	105,820 10	.	.	
21,104 02	.	21,104 02	21,104 02	.	.	
55,554,727 66	1,004 55	55,556,652 21	55,561,652 21	.	225,000 .	
DIMINUTION. . . . fr.				225,000 .		
5,876,000 .	542,000 .	6,418,000 . a)	6,407,000 .	11,000 .	.	a) Annexe n° 7.
.	14,577 98	14,577 98	20,092 26	.	5,714 28	
5,876,000 .	556,577 98	6,432,577 98	6,427,092 26	11,000 .	5,714 28	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,285 72		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
26	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 500,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »
27	c.	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	10	Service de la dette
II.	12	Rémunérations
III.	14	Fonds de dépôt
TOTALX. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1862.

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
505,000	"	505,000	478,000	25,000	"	
150,000	"	150,000	150,000	"	"	
655,000	"	655,000	628,000	25,000	"	

53,554,727 60	1,004 55	53,556,732 15	53,501,632 21	"	225,000	"
5,876,000	556,577 98	6,432,577 98	6,427,002 26	5,285 72	"	"
655,000	"	655,000	628,000	25,000	"	"
59,865,727 60	558,282 53	40,422,010 18	40,616,724 47	50,285 72	225,000	"
DIMINUTION				194,714 28		

(16)

ANNEXÉS
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,
POUR L'EXERCICE 1862.

ANNEXE N^o 1.

Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1860

Semestre au 1^{er} février 1860.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,374 »	}	681,376 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 28,933,466 67 c ^s	389,002 »		

Semestre au 1^{er} août 1860.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,374 »	}	694,831 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 26,810,466 67 c ^s	402,157 »		
TOTAL fr.			1,378,907 »

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} août 1860.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis fr. 58,474,800 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} février 1860 et jouissances antérieures 26,810,466 67

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 31,664,333 33

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

ANNEXE N° 2.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1860.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1860.)*Semestre au 1^{er} juillet 1860.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000 »	} 421,020 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 13,551,000 francs	271,020 »	

Semestre au 1^{er} janvier 1861.

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000 »	} 429,680 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 13,984,000 francs	276,680 »	
TOTAL fr.	850,700 »	

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} janvier 1861.

Capital primitif de l'emprunt fr.	30,000,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} juillet 1860, et jouissances antérieures	13,984,000 »
RESTANT DU CAPITAL fr.	16,016,000 »

POUR L'EXERCICE 1862.

ANNEXE N° 3.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1860.*Semestre au 1^{er} mai 1860.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette fr.	477,214 16	} 965,263 05
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 21,691,149 78 c.	488,050 87	

Semestre au 1^{er} novembre 1860.

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette fr.	477,214 16	} 987,472 53
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 22,678,149 78 c.	510,258 37	

TOTAL fr.	1,952,757 56
---------------------	--------------

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1860, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,832
--	------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1860 et jouissances antérieures	22,678,149 78
--	---------------

RESTANT DU CAPITAL fr.	72,764,682 22
----------------------------------	---------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

ANNEXE N° 4.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1860.*Semestre au 1^{er} mai 1860.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 419,045 »
Intérêt du capital : 2 1/4 p. % de 9,218,000 francs	207,405 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1860.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 428,697 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 9,647,000 francs	217,057 50	
TOTAL fr.		847,742 50

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} novembre 1860.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »	
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance au 1 ^{er} mai 1860 et jouissances antérieures	9,647,000 »	
RESTANT DU CAPITAL fr.		75,009,000 »

POUR L'EXERCICE 1862.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

à 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1853.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1860.*Semestre au 1^{er} mai 1860.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	394,038 25	} 531,130 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 6,093,000 francs	137,092 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1860.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	394,038 25	} 543,280 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 6,633,000 francs	149,242 50	

TOTAL fr.	1,074,411 50
---------------------	--------------

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1860, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1853.

Capital primitif de la dette fr.	157,615,300	»
--	-------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1860 et jouissances antérieures	6,633,000	»
--	-----------	---

RESTANT DU CAPITAL fr.	150,982,300	»
----------------------------------	-------------	---

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

ANNEXE N° 6.

Dettes de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et emprunt
de 45,000,000 de francs, ensemble : 69,382,000 francs,

A 4¹/₂ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1860.

Semestre au 1^{er} mai 1860.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	60,995 »	} 66,670 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 254,000 francs	5,715 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1860.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455 »	} 180,677 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 321,000 francs	7,222 50	

TOTAL. fr.	247,347 50
--------------------	------------

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1860.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis fr.	69,382,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1860 et jouissances antérieures	321,000 »
--	-----------

RESTANT DES CAPITAUX. fr.	69,061,000 »
-----------------------------------	--------------

POUR L'EXERCICE 1862.

CATEGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1861		Crédits demandés pour l'exercice 1862.		
	ORDINAIRES	EXTRAORDINAIRES et temporaires	ORDINAIRES	DIFFÉRENCES	
				EXTRAORDINAIRES et temporaires	EN PLUS
A Eclésiastiques, et devant tierces		15,000		9,000	6,000
B Civiles accordées avant 1850		12,000		39,000	3,000
C Civiques		85,000		81,000	4,000
D Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite		450,000		400,000	50,000
E Militaires	5,452,000		3,452,000		
F. Ordre de Léopold	50,000		51,000		4,000
G Marine — Pensions militaires	9,000		12,000		5,000
H Civiles du Département des Affaires Étrangères	17,000		19,000		2,000
{ Marine	65,000		60,000		5,000
{ Affaires Étrangères	140,000		166,000		26,000
{ Eclésiastiques	140,000		105,000		25,000
{ Civiles	200,000		200,000		
I — de la Justice	226,000		226,000		
K. — de l'Intérieur	34,000		31,000		
L — des Travaux publics	1,510,000		1,510,000		
M — de la Guerre	15,000		15,000		
N — des Finances					
O — de la Cour des comptes					
P Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas		7,000		6,000	1,000
Q. Secours sur le fonds de Waterloo		7,000		7,000	
R Arriérés de pensions de toute nature	5,000		5,000		
TOTAUX	5,821,000	586,000	5,876,000	542,000	60,000
		6,470,000		6,418,000	11,000
					DIFFÉRENCE EN PLUS
					11,000